

COMPTE-RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 mai 2023 A 20H30.

L'an deux mille vingt-trois, le 04 mai à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 28/04/2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

PRESENTS : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Frédérique MARROU, Janine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Charlotte POUDEROUX, Florian COLLEY

EXCUSES : Jeanine CHARDAN (procuration à Frédérique MARROU), Jacques ISNEL

ABSENT : Hervé GOUILLON

SECRETAIRE : Delphine MATHIEU

Validation du compte rendu du conseil du 11 avril 2023 : à l'unanimité

DELIBERATIONS

1- LOCATION LOCAL POMPIER

Mathieu ANTOINE rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a voté la désaffectation de l'ancien local pompiers, par délibérations n° 07-03-2023- 1 et 11-04-2023- 13.

Il rappelle également qu'un appel à candidature pour la mise en location du local a été lancé par voie d'affichage ainsi que par mail à l'attention de l'ensemble des habitants et commerçants, et également en information du conseil municipal du 19 Janvier 2023.

La coopérative Valle dell Ecco ayant répondu à cet appel à candidature, Monsieur le Maire propose donc d'attribuer ce local à la coopérative Valle Dell Ecco, location régie par convention annuelle.

Après discussion l'ensemble du conseil propose de louer le local + l'annexe au prix de 280 euros mensuel

Vote POUR à l'unanimité

2- DEMANDE DE SUBVENTION POUR ISOLATION DU BÂTIMENT DE LA BERGERIE

Mathieu ANTOINE rappelle que le Syme 05, territoire d'Energie 05, a réalisé à l'automne 2022 une analyse énergétique globale sur l'ensemble de bâtiments communaux.

Les préconisations sont nombreuses et importantes pour les finances communales.

La commune a retenu pour 2023 des travaux sur le bâtiment dit de la Bergerie.

Il s'agit de l'isolation du plafond sur garage donnant sous les appartements communaux.

Le montant estimé est de 10 520 euros TTC soit 8767 euros HT

Afin d'amortir les frais de cette opération, Mathieu ANTOINE propose aux conseillers de déposer une demande de subvention auprès de la Région SUD, dans le cadre du contrat parc 2023, à hauteur de 50%.

Vote POUR à l'unanimité

3- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE TIRAGE DE PHOTOS ROBERT DOISNEAU

Robert Doisneau, célèbre photographe, est venu en 1947 à Saint-Véran effectuer un reportage.

De nombreuses photos captent des moments de la vie du village de Saint-Véran

Les filles de Robert Doisneau accordent le privilège à la commune de Saint-Véran d'acquérir des tirages sous cadre à des conditions très avantageuses, et de manière définitive.

Soit pour l'ensemble des photos (environ une douzaine au format 30x40 cm au prix de 24 000 euros HT. Ces photos pourraient être exposées au musée du soum ou à d'autres lieux à l'occasion d'évènements. La notoriété de Robert Doisneau aura inévitablement un impact sur l'activité des lieux exposés. En complément de cette estimation, il y a lieu de prévoir un budget de l'ordre de 4000 euros pour sécuriser les tableaux. Afin d'amortir les frais de cette opération, Mathieu ANTOINE propose aux conseillers de déposer une demande de subvention auprès de la Région SUD, dans le cadre du contrat parc 2023, à hauteur de 50%.

Vote POUR à l'unanimité

4- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL ASTRONOMIQUE ;

La maison du soleil a ouvert ses portes en 2016. Dans le cadre de la diversification et du développement du tourisme endogène, la maison du soleil souhaite réaliser quelques investissements. Depuis 2021, afin d'élargir sa gamme de prestations d'animations, il est proposé des soirées d'animation en astronomie, dites « ASTRO 2000 ». Il s'agit de proposer au public de Saint-Véran ce qui est proposé à l'observatoire de Chateaufort, rendant cette prestation du coup plus accessible et praticable en toute saison. Afin de pouvoir satisfaire cette nouvelle animation, la Commune a investi dans du matériel spécifique d'observation.

Face à l'engouement de ces soirées, la commune souhaite poursuivre ces investissements (téléscope et autre matériel). Le montant total est d'environ 10 000 euros (un premier devis est joint en annexe aux conseillers). Afin d'amortir les frais de cette opération, M. le maire propose aux conseillers de déposer une demande de subvention auprès de la Région SUD, dans le cadre du contrat parc 2023, à hauteur de 50 %.

Vote POUR à l'unanimité.

5- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ;

L'école de Saint-Véran qui abrite la classe élémentaire, doit renouveler son matériel informatique. L'estimation est de 10 179,42€ HT. Afin d'amortir les frais de cette opération, Mathieu ANTOINE propose aux conseillers de déposer une demande de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes, à hauteur de 50 %.

Vote POUR à l'unanimité

6- PARTICIPATION FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Mathieu ANTOINE présente aux membres du conseil une demande de participation pour la commune de Saint-Véran aux fonds de solidarité pour le logement. La participation demandée est de 96,80 euros. Ce fond, géré par le département, permet l'octroi d'aides pour l'accès ou le maintien dans le logement.

Vote POUR à l'unanimité

7- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Mathieu ANTOINE rappelle l'étude portée par le Parc Régional Naturel du Queyras, visant à la réalisation de plans de jalonnement de la signalétique d'information locale par Commune.

Afin de minimiser les coûts, il est proposé que les communes se regroupent afin de constituer un groupement de commande avec comme coordinateur la commune d'Arvieux.

Mathieu Antoine propose que les panneaux du cœur du village soient fait en bois ; ceux situés sur la route départementale seront rétro réfléchissants. Ce dossier est subventionné à 80 %

Charlotte POUDEROUX se porte volontaire pour être référente de cette commission d'appel d'offres.

Vote POUR à l'unanimité

8- CONVENTION DE REPARTITION FINANCIERE POUR LA MISE EN PLACE DE COLONNE A CARTONS

Mathieu ANTOINE rappelle que la commune a réalisé, pour le compte de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras, des travaux en régie, consistant à réaliser une plateforme pour installer 2 colonnes à cartons au parking dit de « la boulangerie ».

Ces travaux sont facturés 780 euros. Il y a lieu de signer une convention présentée en annexe aux conseillers municipaux.

Vote POUR à l'unanimité

9- CONVENTION AUDIT OBSERVATOIRE ET MAISON DU SOLEIL

Mathieu ANTOINE rappelle que l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été sollicitée par la commune pour l'accompagner dans un diagnostic 360° de la gouvernance et de la gestion de l'observatoire et de la Maison du soleil.

C'est la société « Terre d'Avance » réalisera cette mission.

Jean Pierre Imbert trouve les tarifs de prestations incroyablement chers.

Cette étude est financée à 100% par l'ANCT.

Vote POUR à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mathieu ANTOINE informe que des travaux de voirie vont avoir lieu sur la commune : réfection de la rue du Raux (35000€) et entrée amont du parking de Beauregard (5300€). Afin d'utiliser l'enveloppe cantonale.

Par ailleurs, concernant le rebouchage des trous à divers endroits dans la commune, la Routière du Midi propose d'accompagner l'employé communal pour cela, Mathieu Antoine propose que cela sera fait soit en régie soit par la routière du Midi suivant le montant du devis.

Jean Pierre Imbert demande qu'une solution soit trouvée derrière la bergerie des Mathieu à Ste Luce afin de résoudre le problème l'accumulation d'eau et donc la formation de trous et de glace à cet endroit.

Mathieu Antoine propose d'étudier la question prochainement et de programmer cette opération pour 2024

Météo France a fait une demande pour implanter leurs appareils de mesure dans un espace clôturé ; ces derniers ont proposé un emplacement sous la Madeleine. l'ensemble du conseil trouve cet endroit trop visible et cette installation pas très décorative ; proposition de trouver un autre endroit moins visible .

Mathieu Antoine informe le conseil que les lampes extérieures à la Bergerie Commune vont être remplacées par des lampes à détection de présence.

SEANCE LEVEE A 21h30

